

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRAYSSAC
Séance du 31/03/2010**

NOMBRE DE MEMBRES : AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL : 19 EN EXERCICE : 19 QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION : 19 Date de la convocation : 22/03/2010 Date d'affichage : 22/03/2010
--

L'an deux mille dix le trente un mars à 18h00,
le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de
M. Michel LOLMEDE,

PRESENTS : Michel LOLMEDE, Annie TOTY, Michel LACOMBE, Jean François PRUNET, Delphine SERRA, Jacques LLORCA, Nans GUILHOU, Francis ANTUNES, Philippe DESPRAT, Christophe SOUDE, Dominique DELBRU, Robert SOULIE, Christophe ROGER, Jacques FROMENT, Stéphane BOUDET, Liliane BERNIOLLE, Catherine CHICQUENOY, Sylviane BERNARD, Philippe CARY

ABSENTS :

SECRETARE DE SEANCE : Dominique DELBRU

La séance est ouverte par Monsieur le Maire qui remercie les élus d'être là à l'heure précise ainsi que Monsieur le Percepteur Denis Cheilletz.

Monsieur le Maire annonce en préambule que Prayssac a obtenu la 4^{ème} feuille de chêne du Conseil Général (155€) pour le fleurissement après avoir reçu la 2^{ème} fleur sur le plan National.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

1 – ECOLES

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif de la caisse des écoles 2010 qui est de 9200.00€.

Vote : Pour à l'unanimité

2 – LOGEMENTS SOCIAUX

Section fonctionnement :	23 061.75 €
Section investissement :	<u>61 352.49 €</u>
TOTAL BUDGET	84 414.24 €

Le solde de la subvention Palulos vient d'être versé (environ 44 000 €).

Monsieur le Maire confirme que c'est une très bonne opération pour Prayssac : trois locations plus le rez-de-chaussée (budget commune) loué au Conseil Général (assistantes sociales).

Vote : Pour à l'unanimité

3 – LOTISSEMENT

Section fonctionnement :	1 202 557.86 €
Section investissement :	<u>682 557.86 €</u>
TOTAL BUDGET :	1 885 115.72 €

Volume global des travaux : 510 000 €

Des questions sont posées :

Monsieur Desprat soulève le problème du prix de revient du terrain qui est bien trop élevé, n'est pas complet et pose la question « ce budget est-il sincère » ?

Monsieur le Maire donne les tarifs de Mercuès et Lalbenque bien supérieurs.

Monsieur Cheilletz répond que l'on peut considérer qu'il est sincère, car même s'il n'est pas complet, il est équilibré malgré tout.

4 – ENERGIES RENOUVELABLES

Section fonctionnement :	26 037.06 €
Section investissement :	<u>562 537.06 €</u>
TOTAL BUDGET :	588 574.12 €

Monsieur Prunet mentionne que le chantier avance, les panneaux commencent à être posés, Prayssac rentre dans les décrets pour une vente à 60 centimes. Fin de chantier comme prévu le 22 avril 2010.

La charpente a été renforcée, SOCOTEC devrait valider. Vote à l'unanimité.

5 - BUDGET COMMUNAL

Section fonctionnement :	2 202 131.73 €
Section investissement :	<u>1 868 260.44 €</u>
TOTAL BUDGET :	4 070 392.17 €

Monsieur Cheilletz souligne que, pour les emprunts le recours au taux variable réduit sensiblement les intérêts de la dette. Monsieur Desprat note l'impact du FCTVA, il émet le souhait d'avoir le tableau d'investissement sur plusieurs années. Monsieur le Maire avance le bon résultat obtenu en 2009 en gagnant le pari de l'investissement, et ainsi avoir bénéficié du remboursement de deux années de TVA et désormais nous sommes N-1.

Taux d'imposition reconduit + 0.5 % modulé.

Monsieur Desprat dit qu'il reste sur la même position. La crise est grave. Le taux 0 serait plus approprié. Il note des charges importantes en fonctionnement ce qui donne un résultat d'exploitation faible et se demande donc comment la Commune va t'elle pouvoir gérer la dette ? « Qu'allons nous ponctionner dans le portefeuille des Prayssacois » ?

Monsieur le maire répond qu'on a d'abord baissé de 3 % tous les taux et qu'ensuite la hausse de 0.5 % est symbolique représentant moins de 2 € sur les deux impôts TH et FB.

Monsieur Denis Cheilletz : « l'évolution des bases de l'Etat est de 0.8 % / an. Les variations physiques sont bien supérieures aux variations nominales, donc l'assiette s'élargit. Le taux de variation n'est pas un plus pour quelqu'un qui n'a pas modifié son patrimoine.

Monsieur Desprat voudrait un plan d'investissement sur 3 à 5 ans pour voir l'évolution de l'endettement et pour cela ne votera pas le budget.

Le Maire répond : » Ce n'est pas une raison valable car on connaît le plan d'investissement, il n'y a qu'à lire le programme électoral.

Denis Cheilletz : « Le Conseil Municipal est responsable du choix fiscal.

Vote : 11 Pour 08 Contre

Nans Guilhou s'insurge contre le fait d'augmenter l'impôt chaque année, même très minime, par principe. Monsieur Lolmède dit sa grande surprise de le voir voter contre ce budget qui finance son projet : mur d'escalade. C'est incohérent.

Situation réelle des taux : - 3 % puis + 0.55 % pour TH + 0.58 % Foncier bâti et 0 % Foncier non bâti.

D.G.E

- 1) **Ecole** : projet tableau numérique 3 000 € 50 % accordé, obtenu 1 500 €.
- 2) **Place Dutours** : deuxième tranche non accordée.

ACHAT MATERIEL

Espace Maurice Faure

A la demande de plusieurs associations, la salle des Fêtes sera équipée de matériel de projection télé – vidéo : 2 163 €

Vote : Pour à l'unanimité

EMPRUNT CREDIT AGRICOLE

400 000 € à 3.04 % à Taux variable capé 1 % sur 15 ans

Vote : Pour à l'unanimité

AVENANT PROONGATION TRAVAUX GYMNASSE

07 MAI 2010

QUESTIONS DIVERSES

- **UN LOT** est créé au GAL, rue Boris Vian. Quelle superficie faut-il vendre 800 ou 1000m² ? Avoir avec DDEA après obtention du CU.
- **GUIRLANDES DE FÊTES** – Trois propositions – C'est le double ruban graphique de Blachère qui est retenu pour un coût de 30 777.15 € TTC – Paiement 2/3 en 2010 et 1/3 en mars 2011.
- **LES TRAVAUX** de la première tranche Place Dutours vont commencer le 19 avril.
- **LE PERMIS DE CONSTRUIRE** du centre aéré est arrivé en mairie accepté.
- **PRESENTATION** des spots Place Dutours.
- **ABRIBUS** devant La Poste : modèle de Cahors.
- **L'ECLAIRAGE** des courts de tennis donne entière satisfaction.

Le Maire invite tout le Conseil, ainsi que Martine et Denis à dîner à la Chaumière, mais les huit élus de l'opposition refusent. Dommage !

La séance est levée à 20h30.

